

Inscription en

1^{re} année commune

pour l'année scolaire 2025-2026

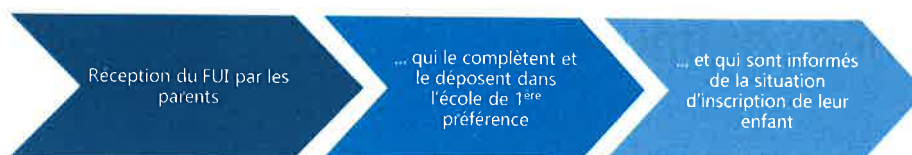


Quelques repères

- Inscriptions en 1^{re} année commune uniquement
- Utilisation du **Formulaire Unique d'Inscription (FUI)**
- **Période d'inscription** spécifique
- **Classement** pour départager les demandes si nécessaire

Le processus d'inscription

Toute inscription s'effectue via le FUI qui identifie chaque enfant avec un numéro unique



Avant la période d'inscription

- ✓ Recevoir le **Formulaire Unique d'Inscription (FUI)** par l'école primaire
- ✓ **Se renseigner sur les écoles et leurs projets**
 - Site internet des écoles, Commissions zonales/décentralisées des inscriptions, etc.
 - Eventuelles séances d'information organisées par les écoles secondaires

Les écoles présumées incomplètes

- Ecoles dans lesquelles les demandes d'inscription peuvent être **immédiatement** et **définitivement** validées dès le dépôt du FUI

Objectif :

- ✓ rassurer plus rapidement les parents qui introduisent une demande d'inscription dans des écoles qui ne rencontrent habituellement pas de difficultés d'inscription



Liste des écoles présumées incomplètes disponible sur le site www.inscription.cfwb.be à partir du 20 janvier



Comment compléter le FUI ?

Le FUI comprend deux volets :

1. un **volet général** qui comporte une série d'informations sur l'élève qui seront utilisées en cas de classement
2. un **volet confidentiel** qui permet de désigner jusqu'à 10 écoles secondaires (hiérarchisées par ordre de préférence)



1 Le volet général

Il reprend les coordonnées et les données qui serviront en cas de classement de l'école secondaire visée → **il est essentiel d'y être attentif**

✓ Les données de contact

COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX	
Nom(s) et prénom(s) :
Téléphone(s) :
Adresse(s) e-mail (EN MAJUSCULE) :
J'accepte de recevoir toute information relative à l'inscription par email : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Adresse de contact (si vous souhaitez recevoir les courriers à une autre adresse que le domicile actuel) :	
.....	

Possibilité de mentionner des adresses e-mail et de choisir d'être informé par e-mail

✓ Les domiciles



Le domicile actuel de l'élève

Il s'agit du domicile de l'enfant **au moment de la période d'inscription** et qui est préimprimé sur le FUJ.

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE (en cas d'erreur, veuillez barrer et corriger)	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :
Domicile actuel :	

En cas de déménagement, il doit être modifié (pointillés) et un document prouvant le changement d'adresse doit être fourni lors de l'inscription (**certificat de composition du ménage ou certificat de résidence principale**).

Le domicile du 2^e parent

Si les parents ne vivent pas ensemble (ex : séparation), **possibilité** de faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié → cette adresse est alors **utilisée pour l'ensemble du calcul de l'indice composite** et la détermination de l'indice socio-économique de quartier (ISE).

AUTRES DOMICILES	
A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser d'autres domiciles pour le classement de votre enfant. Dans ce cas, vous devez fournir des documents provenant de votre Administration communale. Attention : pour connaître le(s) domicile(s) le(s) plus favorable(s), réalisez des simulations sur www.inscription.cfwb.be ou par téléphone au 0800 188 55.	
Domicile du 2 ^e parent: si les parents ne vivent pas ensemble, il s'agit du domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Il remplacera le domicile actuel de l'élève.	
Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle: en cas de déménagement, il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'entrée de l'enfant dans son école primaire actuelle. Il sera utilisé uniquement pour déterminer la proximité entre votre domicile et l'école primaire.	

Preuve à fournir : certificat de composition du ménage ou de résidence principale

Le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée

Possibilité de faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle si l'adresse se situait à proximité → **ce domicile n'est pris en compte que pour le coefficient de proximité « domicile – école primaire »**

AUTRES DOMICILES	
A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser d'autres domiciles pour le classement de votre enfant. Dans ce cas, vous devez fournir des documents provenant de votre Administration communale. Attention : pour connaître le(s) domicile(s) le(s) plus favorable(s), réalisez des simulations sur www.inscription.cfwb.be ou par téléphone au 0800 188 55.	
Domicile du 2 ^e parent: si les parents ne vivent pas ensemble, il s'agit du domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Il remplacera le domicile actuel de l'élève.	
Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle: en cas de déménagement, il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'entrée de l'enfant dans son école primaire actuelle. Il sera utilisé uniquement pour déterminer la proximité entre votre domicile et l'école primaire.	

Preuve à fournir : certificat de résidence avec historique



Le domicile du 2^e parent et le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle peuvent être cumulés.

Si l'invocation d'un autre domicile que le domicile actuel est possible, il est important de **procéder à une simulation de l'indice composite**



Par téléphone au 0800/188.55 (gratuit)



Sur le site : www.inscription.cfwb.be



Une erreur peut avoir de lourdes conséquences en cas de classement

✓ La demande en immersion

INSCRIPTION EN IMMERSION (elle vaut pour toutes les écoles que vous choisissez et qui organisent l'immersion)

OUI

NON



La demande d'immersion s'applique à **l'ensemble** des écoles visées qui organisent **l'immersion**



Possibilité d'en faire la demande même si l'école de 1^{re} préférence ne l'organise pas

✓ Les priorités



Valables uniquement durant la période d'inscription et dans l'école secondaire de 1^{re} préférence

Elles sont au nombre de 5 et sont hiérarchisées comme suit :

1 Priorité « fratrie » (au sens large)

- **Pour les frères/sœurs** : déclaration sur l'honneur que l'élève à inscrire a au moins un parent commun avec l'élève qui fréquente déjà l'école secondaire
→ Cette déclaration est réalisée par la signature du FUI
- **Recomposition familiale** : établir que l'un des parents de l'élève à inscrire a recomposé une famille avec l'un des parents de l'élève qui fréquente déjà l'école secondaire, soit par **mariage**, soit par **cohabitation légale**, soit par **domiciliation depuis au moins un an**, au dernier jour de la période d'inscription
- **Dans toute autre situation** : établir que l'élève à inscrire réside **depuis au moins un an** avec l'élève qui fréquente déjà l'école secondaire au dernier jour de la période d'inscription

2 Priorité « enfant en situation précaire »

Il s'agit des enfants qui sont « placés » sur base d'un jugement

3 Priorité « enfant à besoins spécifiques »

- Soit **intégration permanente totale** (enseignement spécialisé) prévue pour la 1^{re} année commune
→ Proposition d'intégration
- Soit **besoins spécifiques fondés sur un handicap avéré** (nécessitant la mise en place d'aménagements spécifiques) → accord de la direction de l'école
→ Convention écrite conclue avec la direction de l'école secondaire visée.

4 Priorité « interne »

L'élève va fréquenter, en 1^{re} année commune, un internat appartenant au même pouvoir organisateur que l'école visée ou avec laquelle elle entretient une collaboration

5 Priorité « parent prestant »

L'un des parents travaille dans l'école secondaire de 1^{re} préférence (tout type de personnel) et est rémunéré dans le cadre d'un statut ou d'un contrat de travail

Documents à fournir

Toute situation pouvant influencer sur un éventuel classement (adresse(s) ou priorité) doit être établie



Certains documents sont disponibles gratuitement sur l'application « Mon Dossier » du Service public fédéral Intérieur sur le site : <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

2 Le volet confidentiel

Il permet de faire valoir jusqu'à **9 autres écoles** par ordre de préférence

Il ne doit pas être complété si l'école de 1^{re} préférence est **présumée incomplète**



Le fait de mentionner plusieurs choix d'école ne diminue pas la possibilité qu'a un enfant d'obtenir sa 1^{re} préférence

Le changement de réseau et la mention d'écoles relevant de réseaux différents n'influent pas sur le classement

Comment compléter le volet confidentiel ?

1

En ligne via la plateforme « Mon Espace Inscription »

- Accès à la plateforme via le site www.inscription.cfwb.be
- Utilisation du numéro de FUI et du code d'accès présents sur le volet confidentiel



Mon espace
inscription

Avantages :

- ✓ Facilite l'encodage des écoles (insertion automatique des numéros FASE)
- ✓ Permet d'accéder à l'outil de simulation du calcul de l'indice composite

⚠ L'encodage en ligne du volet confidentiel doit être effectué avant le dépôt du volet général dans l'école secondaire de 1^{re} préférence

2

En version « papier »

- Remettre le volet confidentiel à l'école de 1^{re} préférence **sous enveloppe fermée**, en y indiquant le nom, le prénom et le numéro de FUI
- Indiquer les numéros FASE des écoles mentionnées. Ils sont disponibles sur le site www.inscription.cfwb.be



Dans tous les cas, le volet général doit être déposé dans l'école de 1^{re} préférence entre le 27 janvier et le 14 février 2025

L'ENCODAGE EN LIGNE DU VOLET CONFIDENTIEL NE SUFFIT PAS POUR RÉALISER L'INSCRIPTION

Où et quand s'inscrire ?

Entre le lundi 27 janvier et le vendredi 14 février 2025

dans l'école secondaire de son 1^{re} choix

Il n'y a pas de chronologie durant cette période

Reprise des inscriptions le 14 avril 2025 (inscriptions dites chronologiques)

- ❖ Réduction de la possibilité d'obtenir une place dans les écoles souhaitées
- ❖ Perte de la possibilité d'invoquer une priorité

Comment s'inscrire ?

Avec le Formulaire Unique d'Inscription (FUI)

Remise en main propre

Possibilité de mandater une personne (modèle de procuration joint au document d'information qui accompagne le FUI)



Remise d'un accusé de réception (sauf si école présumée incomplète)

À vérifier attentivement, car il contient les informations qui serviront en cas de classement

La clôture des inscriptions

Le vendredi 14 février 2025 en fin de journée

Plus aucune inscription ne pourra être enregistrée jusqu'au 14 avril

Situation à l'issue de la période d'inscription



Les écoles présumées incomplètes qui organisent de l'immersion informent les parents quant à l'obtention ou non d'une place dans cette filière

Deux cas de figure :

- Moins de demandes que de places disponibles = **école incomplète**
→ **tous les élèves sont inscrits**
- Plus de demandes que de places disponibles = **école complète**
→ **classement**

Les écoles informent les parents par courrier ou par e-mail durant la semaine du 17 février

Le processus de classement

En cas de classement, un **indice composite** est calculé pour tous les élèves en demande dans l'école secondaire :

- Résultat de la multiplication de **8 coefficients** correspondant à 8 critères différents
- Classement **par ordre décroissant** d'indice composite

Le calcul de l'indice composite

Coefficient 1 : la préférence

Préférence	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e à 10 ^e
Coefficient	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

Coefficient 2 : la distance entre le domicile et l'école primaire

Proximité	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e et au-delà
Coefficient	1,3	1,23	1,17	1,11	1,05	1

Coefficient 3 : la distance entre le domicile et l'école secondaire

Proximité	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e et au-delà
Coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

Comment calcule-t-on les coefficients 2 et 3 ?

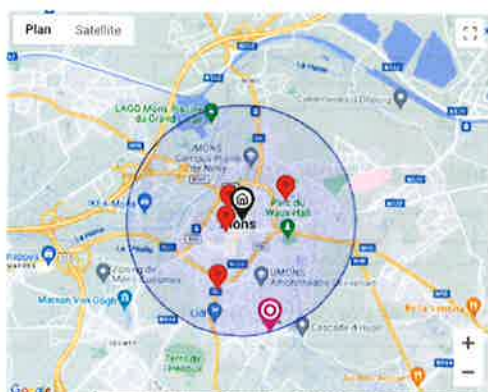
Coefficient 2 : combien d'écoles primaires **du même réseau** sont plus proches du domicile que celle que l'enfant fréquente actuellement ?

Coefficient 3 : combien d'écoles secondaires **du même réseau** sont plus proches du domicile que celle de 1^{re} préférence ?






Les distances sont calculées à vol d'oiseau

Le calcul de la proximité



Légende

-  Domicile de référence
-  École primaire fréquentée ou école secondaire visée
-  Écoles du même réseau plus proches

Exemple : l'école primaire fréquentée ou l'école secondaire visée est la 5^e école, du même réseau, la plus proche du domicile

Coefficient 4 : la distance entre l'école primaire et l'école secondaire

Critère des 4 km rencontré						
Coefficient distance ES →	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
Coefficient distance EP ↓						
1,3	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
1,23	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
1,17	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
1,11	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
1,05	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

La notion de réseau n'intervient pas pour calculer ce coefficient

Coefficient 5 : l'immersion

⇒ 1 ou 1,18

Condition : l'élève suit un enseignement en immersion depuis la 3^e primaire au moins et souhaite poursuivre dans la même langue en secondaire

Coefficient 6 : l'offre scolaire dans la commune de l'école primaire

⇒ 1 ou 1,51

Condition : il n'y a pas sur le territoire de la commune de l'école primaire au moins une école confessionnelle et une école non confessionnelle. En Région de Bruxelles Capitale, comme 18 des 19 communes proposent une offre d'écoles secondaires complète, tous les élèves inscrits dans une école primaire obtiennent une valeur de « 1 » à ce coefficient.

Coefficient 7 : les partenariats pédagogiques

⇒ 1 ou 1,51

Remarque : on ne peut pas cumuler les 1,51 des coefficients 6 et 7

Coefficient 8 : la classe d'encadrement de l'école primaire

➤ Classement annuel des implantations fondamentales ou primaires en 20 classes d'appartenance, réalisé sur base de l'indice socio-économique des implantations, calculé également chaque année.

➤ Implantations classées dans l'ordre croissant (du plus faible au plus élevé) de leur indice socio-économique.

→ 1,1 (classe 1) à 1 (classe 20)

Classe attribuée à l'école	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Valeur du coefficient	1,1	1,095	1,089	1,084	1,079	1,074	1,068	1,063	1,058	1,053	1,048	1,042	1,037	1,032	1,027	1,022	1,016	1,011	1,006	1

Pour calculer l'indice composite, **on multiplie** les 8 coefficients entre eux

Exemple : $1,5 \times 1,23 \times 1,19 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 \times 1 = 2,7883485$

On peut alors procéder au classement des élèves

Les étapes du classement

1 Le classement de l'école (attribue 80% des places disponibles)

- a. Attribution de **49,4%** des places aux élèves prioritaires dans l'ordre des priorités (de la plus forte à la moins forte) ;
- b. Attribution de **20,4%** des places disponibles aux élèves issus d'une école primaire ISEF (école moins favorisée) ;
- c. Si le quota de 20,4% d'élèves ISEF a été atteint, l'école attribue **10,2%** de places à des élèves NON-ISEF ;
- d. Attribution des places aux élèves prioritaires qui n'auraient pas été repris parmi le solde de 49,4% ;
- e. Attribution du solde des 80% des places, uniquement sur base de l'indice composite

